Adresse postale :
1 avenue de la Gare – BP 29
44130 BLAIN
Bureaux RI :
26 avenue Sortais
44130 BLAIN
Tel : 09 70 72 79 32 - Fax : 02 40 79 96 71 –
mèl : ri@cc-regionblain.fr

Service DECHETS

Informations pratiques sur le prélèvement

Les modes de prélèvements proposés :

1> Prélèvement à l'échéance :

Prélèvement au semestre sur votre compte bancaire à terme échu. Dates prévisionnelles de prélèvement : le 15 juillet de l'année en cours et le 15 janvier de l'année suivante.

2> Prélèvement annuel :

❑ Prélèvement de la part fixe de la RI (abonnement + Forfait 17 levées) : 10 prélèvements sur votre compte bancaire, d'un montant unitaire d'1/10ème de la part fixe de la RI pour l'année. Date prévisionnelle de prélèvement : vers le 10 de chaque mois, du mois de mars au mois de décembre de l'année N

❑ Prélèvement de la part variable de la RI (levées supérieures aux 15 levées incluses dans la part Fixe pour l'année 2020) : le prélèvement de la part variable de la RI sera répercuté sur les 10 mois (de mars à décembre) de l'année N+1 en cas de levée supplémentaire

Vous changez d'adresse ou de situation familiale, vous souhaitez renoncer au prélèvement :

Vous devez informer le service RI par mail : ri@cc-regionblain.fr ou par courrier : Service RI – 1 avenue de la Gare – BP 29 – 44130 BLAIN.

Vous changez de compte bancaire :

Vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement sur votre nouveau compte. Pour cela, contactez de service RI (tél : 09.70.72.79.32) ou téléchargez le formulaire disponible sur le site internet du Pays de Blain : www.pays-de-blain.com
Tout changement de coordonnées bancaires est pris en compte le mois suivant la réception de la nouvelle demande de prélèvement.

Echéances impayées :

Si un prélèvement ne peut pas être effectué à cause d'une insuffisance de provision sur votre compte ou d'un autre motif, vous recevrez une lettre de rappel émanant de la Trésorerie de Blain. En cas de deuxième incident de paiement dans l'année, vous perdrez le bénéfice du prélèvement annuel. Vous recevrez alors une facture correspondant au solde restant.

Où vous renseigner :

Communauté de Communes de la Région de Blain - Service « Redevance Incitative » - Bureaux : 26 avenue Sortais – 44130 BLAIN - Adresse postale : 1 avenue de la Gare – BP 29 – 44130 BLAIN - Tél : 09.70.72.79.32 - Fax :02.40.79.96.71 - Mèl : ri@cc-regionblain.fr - site web : https://www.pays-de-blain.com/gestion-des-dechets/redevance-incitative/